

**PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU 18/07/2022**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

---

Le lundi dix-huit juillet deux mille vingt-deux, à 19h, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique, à la salle des fêtes « les Prairies » à Passins, en présence de Madame Maria SANDRIN, le Maire.

Présent(e)s : Mesdames, Messieurs : Maria SANDRIN, Vincent LIENARD, Alexia FARGE, Dominique SOLANO, Muriel RADIX, Sylvain JUPPET, Grégory PINET, Guillaume LIAUZUN, Michel HANNI, Marie Claude BRIZET, Jean Paul COTTIER.

Excusés: Mesdames, Messieurs : Véronique GROS (pouvoir à A.FARGE), Fabienne DUPUY (pouvoir à M. RADIX), Alexandre BOITTIAUX (pouvoir à G. PINET), Marilyn SERRANO (pouvoir à S. JUPPET), Sylvie MONTERO (pouvoir à M SANDRIN).

Absents : Mesdames, Messieurs : Isabelle FELIX, Cédric THIEVENAZ, Bruno GENEVAY, Aurélie BENEDETTO, Pamela D'URBANO, Patrice PACAUD, Séverine MARLAY.

Les convocations ont été adressées individuellement, par courriel, le 11 juillet 2022 à chacun des élus et déposée dans son casier à l' élu ne disposant pas d'adresse électronique.

Après appel nominal des présents, Madame le Maire constate l'absence de plus de la moitié des membres du conseil municipal en exercice.

En application de l'article L. 2121-17 du code général des collectivités territoriales, disposant que « le conseil municipal ne délibère valablement que lorsque la majorité de ses membres en exercice est présente », Madame le Maire déclare que le conseil municipal se trouve dans l'impossibilité de pouvoir délibérer.

Elle renvoie la séance au lundi 25 juillet 2022 à 19h.

Une nouvelle convocation sera adressée aux conseillers municipaux avec le même ordre du jour. La séance pourra alors se tenir sans condition de quorum.

Madame Le Maire,  
Maria SANDRIN

